



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES, M. AMBROISE, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DEVARIEUX à M. PASTOUREAU  
Mme PLANTIER à M. SAGNES  
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absent :

M. DEISS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

**Rapporteur : M. PINDADO**

**DEL2022-09-498**

**AMENAGEMENT DU BOULEVARD DES MIQUELOTS (2<sup>e</sup> TRANCHE)**

**Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'une piste cyclable entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch**

*VU le code de la Commande Publique et notamment son article L 2422-12 ;*

*VU l'article L 5216-71 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU la convention ci-jointe,*

Mes chers collègues,

Dans le cadre du plan de rénovation de la voirie communale, la Ville de La Teste de Buch a programmé l'aménagement d'une partie du boulevard des Miquelots. Ce boulevard est un axe majeur d'accès à La Teste de Buch. Il mérite un aménagement sécuritaire mais aussi qualitatif et paysager. Différentes problématiques ont été clairement identifiées sur le boulevard, dont la gestion des eaux pluviales, le développement des mobilités actives (piétons & cyclistes), la sécurité pour tous, la vitesse des automobilistes et le besoin de requalifier les espaces verts. Le boulevard des Miquelots a vocation à intégrer un aménagement cyclable en continuité avec les pistes existantes à proximité.

Considérant que la création d'un aménagement cyclable Boulevard des Miquelots a un intérêt communautaire,

Considérant que dans ce cadre, le code de la commande publique et le Code Général des Collectivités Territoriales permettent la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique,

Considérant que pour des raisons économiques et techniques, il est intéressant de réaliser concomitamment la voirie, les trottoirs, et la piste cyclable,

Considérant que les obligations de la commune de La Teste de Buch, et de la COBAS en ce qui concerne les modalités d'exécution et le financement des travaux doivent être définies,

Considérant l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la piste cyclable sur le boulevard des Miquelots par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch approuvée par délibération du conseil municipal du 29/06/2021,

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 20 septembre 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER la convention établie entre la COBAS et la commune de La Teste de Buch,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la COBAS.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Philippe BUSSE**



Secrétaire de séance

**Patrick DAVET**



Maire de La Teste de Buch  
Conseiller départemental de la Gironde